

## FRAIS DE DOSSIER

*Payable à la souscription du contrat, hors frais compagnie incompressibles*

### PARTICULIER

#### Vous êtes NOUVEAU CLIENT

- Habitation : **30€**
- Protection juridique **20€**
- Auto – Moto
  - Risque simple **45€**
  - Non assuré précédemment **60€**
  - Risque aggravé :
    - Infractions **150€**
    - Résilié compagnie **60€**
- Scooter 50cc **55 €**
- Plaisance : **30€**
- Mutuelle Santé ou Prévoyance **45€**
- Assurances emprunteur **200€**
- Assurances TEMPORAIRES - voyage, auto : **Variables suivant la durée**
- Retraite **à partir de 50 €**

#### Vous êtes DEJA CLIENT

- Habitation **20 €**
  - Protection juridique **10€**
  - Auto–Moto–Scooter **35€**
  
  - Mutuelle Santé ou Prévoyance **35 €**
  - Assurances emprunteur **200€**
- En cas d'annulation du contrat  
APRES RENONCIATION***

Ces frais sont également applicables en cas de transfert vers une autre compagnie à votre demande

### PROFESSIONNEL

- Responsabilité Civile Professionnelle **à partir de 50€**
- Flotte de véhicules **à partir de 55€**
- Commerce, locaux professionnels **65€**
- Multirisques Immeuble **à partir de 60€**
- Protection juridique : **10€**

#### Construction

- Décennale **à partir de 60 €**  
***En cas d'annulation de dossier 200€***
- Attestation nominative de chantier **50€**
- Dommage ouvrage **à partir de 200€**

- Santé **à partir de 50 €**
  - Prévoyance **à partir de 50 €**
  - Retraite entreprise **à partir de 500 €**
- Package de mise en place avec documents réglementaires de **50€ à 500€**  
***Dégressif en fonction de l'effectif et des services choisis.***

Frais de gestion **30 €\***

- Hors réglementation interdisant les frais de résiliation

**FRAIS OFFERTS  
dès 3 contrats !**

## PROCEDURE REMUNERATIONS

Types de rémunérations	Remarques		Conseil Indépendant CIF ?	
	Oui	Non	Oui	Non
Rémunération par Commissions	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Rémunération par Honoraires	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

TARIF CONSEIL			Précisions
	HT	TTC	
Tarif horaire de base	250€	300€	
Tarif horaire spécifique	400€	480€	Etude nécessitant la consultation d'experts (avocat fiscaliste, notaire, ingénieur patrimonial)
Prestation forfaitaire	1500€	1800€	Etude patrimoniale
Prestation forfaitaire	900€	1080 €	Analyse financière
Prestation forfaitaire	500€	700€	Mise ne place d'un contrat collectif Retraite ou Prévoyance ou Santé

TARIF COURTAGE IAS : en TTC
Commissions de 5% à 40% pour les branches IARD : première année et/ou récurrente
Frais de courtage selon document annexé

**TARIF INTERMEDIATION IMMOBILIERE : en TTC**

Rémunération à la charge du vendeur : prix de vente du bien TTC honoraires exclus.

Honoraires de 3% à 7% du prix du bien

<b>MODE D'INFORMATION DES CLIENTS</b>	Oui	Non
Le client est informé ex ante, avant même la formation de la relation d'affaire au moyen de notre Fiche d'Information Légale ou de notre Document d'Entrée en Relation. Ce document mis à jour et envoyé ou remis à nouveau régulièrement permet un maintien à niveau de l'information du client.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Agent Immobilier, la transparence ex ante est assurée par l'affichage et la mise à disposition de notre tarif :	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Le client est ensuite, toujours ex ante, informé au moment de la remise, avant que la relation d'affaire ne soit définitivement formée, de la proposition au moyen de la Lettre de Mission ou Mandat. Il reçoit alors une information détaillée si possible ou lui permettant d'appréhender les coûts et notre mode de rémunération (estimation « raisonnable »). <b>les honoraires dépendent du fournisseur et sont annoncés dans la lettre de mission sous forme de fourchette et confirmé avec précision à la présentation du bien dans le rapport de mission.</b>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dans le cas d'une rétrocession sur produit d'investissement / placement, ex ante sa perception, l'information est encore assurée par un détail des coûts et de leur ventilation au moins en CIF et IAS sur Assurance-vie avec Unité de Compte qui apparaît dans le rapport de Mission/adéquation.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ex post, le client est informé au moyen de notes/rapports de réévaluations périodiques de sa situation qui comprennent un point sur les frais et notre rémunération	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Ex post, le client est informé au moyen de notes/rapports de réévaluations périodiques de sa situation qui comprennent un point sur les frais et notre rémunération	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ex post, le client peut constater le niveau et le détail des frais dans des actes ou documents fournis par nos partenaires.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Format des informations fournies		
	Oui	Non
Numérique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Papier sur demande	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

### Information quant à la rémunération :

Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 10 000 euros.

La réduction du rendement montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires.

<b>Coûts liés aux services</b> au titre de la première année	<b>500 €</b>	<b>5 %</b>
<b>Paiement reçu de tiers par le CIF</b>	0 €	0%
<b>Coûts liés aux produits</b>	730 €	7.30 %
<b>Coûts et frais totaux</b>	<b>1230 €</b>	<b>12.30 %</b>

Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même, pour trois périodes de détention différentes. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 10 000 euros. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

### **Incidence sur le rendement (réduction du rendement) si vous sortez :**

- Avant la première année : 16.08% ;
- Après l'année 5 : 5.29 %
- Après 10 ans : 3.30%

**Le suivi des frais payés par nos clients et des rémunérations perçues par notre entreprise / cabinet est assuré au moyen de :**

- Une fiche par client
- Un fichier global
- En Immobilier le registre dédié

**CONFORMITE DES REMUNERATIONS A ART 325-16 RGAMF (REMUNERATION PERMETTANT AMELIORATION DU SERVICE) :**

<b>Nos rémunérations veillent à ne pas inciter à une proposition plutôt qu'à une autre comparable et à améliorer la qualité de la prestation délivrée au client en :</b>	<b>Oui</b>
Assurant un point régulier tel que défini dans la Lettre de Mission et/ou le rapport	<input checked="" type="checkbox"/>
Assurant un point d'adéquation annuel	<input type="checkbox"/>
Assurant la disponibilité de nos équipes en cas de demandes des clients	<input checked="" type="checkbox"/>
Veillant à réagir en cas de comportement anormal de la solution retenue	<input checked="" type="checkbox"/>
Veillant à ne pas inciter les personnels par une sur rémunération sur un produit ou service alors qu'un autre tout autant adéquat existe dans notre offre	<input checked="" type="checkbox"/>
En obtenant l'accord du client au moyen de la validation par lui de nos propositions	<input checked="" type="checkbox"/>
En s'engageant à revoir la recommandation en cas d'évolution identifiée de la situation ou du profil du client ou du marché cible du produit ou service	<input checked="" type="checkbox"/>
En s'interdisant les rémunérations par effet de seuil	<input checked="" type="checkbox"/>
En définissant les primes pour les personnels au moyen d'éléments qualitatifs	<input checked="" type="checkbox"/>